

LA COMMUNICATION SANS SULFITE(S) : MIGRAINE GARANTIE POUR LES PROFESSIONNELS ?



Par Carole Honoré-Chedozeau¹, Nathalie Pouzalgues², Clémentine Guesnet³, Gabrielle Schmidt³, Tyfaine Bouric³, Thomas Cabadet³, Mylène Richard¹, Ronan Symoneaux³

1) SICAREX Beaujolais

2) Centre du Rosé

3) USC GRAPPE, INRAE, Ecole Supérieure d'Agricultures

Sans soufre, sans sulfites, sans soufre ajouté, sans intrants, avec un peu (ou pas beaucoup) de soufre, la liste des variantes des allégations « sans » est de plus en plus créative et étoffée sur les étiquettes de vin, se faisant de plus en plus remarquer sur les linéaires.

A l'heure actuelle, cette multiplicité des termes utilisés ainsi que leur mise en avant plus ou moins discrète, interpelle et questionne directement les consommateurs, lorsqu'en plus, la mention obligatoire « contient des sulfites » ou « contient de l'anhydride sulfureux » est également présente sur les étiquettes. Le consommateur, le plus souvent désarmé de connaissances sur l'origine de ces sulfites retrouvés dans le vin, nage alors en pleine confusion et s'interroge davantage. Pourquoi ajoute-t-on des sulfites dans le vin ? Pourquoi en contient-il alors que le producteur met plus en avant qu'il n'en a pas mis ou très peu ? Face à ce dilemme, nous avons mené une étude exploratoire sur cette communication particulière, allant de l'analyse de la communication d'étiquettes de vins sans sulfites ajoutés, aux interviews des élaborateurs de vins sans sulfites ajoutés sur leurs motivations à les produire, jusqu'aux représentations sociales des consommateurs pour ces vins.

1- UNE COMMUNICATION HÉTÉROGÈNE ET CONFUSE ADRESSÉE AUX CONSOMMATEURS

Pour étudier cette communication sur les étiquettes, 182 étiquettes provenant de 3 régions viticoles françaises (Val de Loire, Beaujolais et Sud-Est) ont été collectées de janvier 2021 à janvier 2022. Seules les étiquettes ayant au minimum une mention faisant référence à l'absence de sulfites ajoutés ont été collectées lors de concours et de salons, directement chez des viticulteurs ou des cavistes ou enfin sur des sites internet ou par mail. Chaque étiquette (et contre étiquette) a fait l'objet d'un codage faisant état des mentions relatives à l'absence des sulfites, de la présence ou non de la mention légale "Contient des Sulfites", et de la présence d'un logo "Sans Sulfites Ajoutés". Cette analyse a été complétée par une évaluation de la facilité à identifier que le vin étudié est un vin sans sulfites ajoutés en se basant sur le positionnement des mentions, la taille et le type des polices ainsi que la présence d'un logo évocateur. Enfin, l'ensemble des étiquettes a été classifié en deux catégories de style : Traditionnel versus Original, afin de distinguer des étiquettes qui se démarquent par un design particulier et/ou la présence de jeux de mots.

L'un des premiers enseignements de cette analyse est la diversité des mentions faisant référence au non-ajout de sulfites dans les vins. Les mentions "sans sulfites ajoutés" avec ou sans "s" et ensuite "sans soufre ajouté" sont les plus récurrentes et sont présentes sur trois-quarts des étiquettes étudiées puis celles sans le terme "ajouté(s)", placées sur près de 15% des bouteilles prélevées. Ensuite, en complément, plus d'une centaine de mentions différentes sont identifiées sur les étiquettes et contre étiquettes des vins. Certes, certaines de ces mentions sont très proches et ne diffèrent que par la présence d'un "s" ou par un seul mot, mais cette diversité est bien présente. Certaines de ces mentions seraient intéressantes à discuter, à mettre au regard des concentrations mesurées et à présenter aux consommateurs pour en étudier leur compréhension et acceptabilité (i.e. contient des sulfites naturels, sans intrants œnologiques, 22mg/L de SO₂ naturel, zéro SO₂...). Il faut par ailleurs noter que parmi ces 182 étiquettes sélectionnées pour leur absence de sulfites ajoutés, un tiers présente la mention légale "contient des sulfites". Cette mention est d'ailleurs un peu plus utilisée sur les bouteilles des caves coopératives et des négociants, ainsi que sur celles des vins d'AOP comparativement aux Vins de France. Cette diversité d'usage se retrouve également dans les propositions de logos : 15 % des étiquettes collectées

AVEC OU SANS SULFITES ? RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le règlement (UE) 2019/33 (article 41) qui renvoie à la réglementation transversale (article 21 du règlement (UE) 1169/2011) oblige la mention "contient des sulfites" dès lors que son taux est supérieur à 10mg/L. Il est possible néanmoins d'utiliser simultanément les mentions complémentaires "sans sulfites ajoutés" ou équivalentes en cas de non-addition de sulfites dans le processus d'élaboration. Dans ce cas, la DGCCRF recommande que cette mention soit apposée à proximité immédiate de la mention obligatoire.

présentent une estampille mais aucune d'entre elles n'est identique. Elles ont néanmoins le point commun d'une forme arrondie imitant un tampon et sont un peu plus présentes sur des bouteilles issues de coopératives ou négociants. Cette estampille participe à la facilité d'identification du "Sans sulfites ajoutés". Une visibilité qui est plus forte d'ailleurs pour les vins de coopératives et négociants qui mettent volontiers plus en valeur les mentions "Sans Sulfites" quand une proportion un peu plus importante de caves particulières s'autorise à être plus discrètes. Il existe d'ailleurs une proportion significative de bouteilles qui ne présente pas de mention relative à l'absence des sulfites sur l'étiquette avant. Concernant le style des étiquettes, on observe une légère surreprésentation des étiquettes originales par rapport aux étiquettes traditionnelles. Néanmoins, originalité ne rime pas avec facilité de lecture. En effet, les étiquettes avec un style traditionnel sont généralement plus faciles à décoder que les étiquettes originales pour lesquelles les mentions sans sulfites sont parfois très petites ou placées sur l'étiquette arrière.

2 - QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DES OPÉRATEURS DE VINS SANS SULFITES AJOUTÉS À PRODUIRE ET À COMMUNIQUER ?

En parallèle de cette collecte d'étiquettes, une étude qualitative a été réalisée en janvier 2022 auprès de 32 opérateurs, dans les trois régions mentionnées précédemment et produisant au moins un vin sans sulfites ajoutés. Ces producteurs ont été interrogés lors d'entretiens semi-directifs sur leurs motivations à produire des vins sans sulfites et sur leur stratégie de communication au travers des étiquettes.

Les motivations des opérateurs qui produisent des vins sans sulfites ajoutés se partagent entre le souhait de répondre à une demande du marché, des convictions personnelles et historiques, la volonté d'exprimer des arômes spécifiques et un désir de relever un défi technique. Plusieurs opérateurs soulignent la demande des consommateurs et du marché

pour des vins avec moins d'intrants et produisent des vins sans sulfites en réponse à cette attente. Cela répond également à une volonté de diversification de gamme. Cette orientation "marché" semble un peu plus présente chez les coopératives et les négociants. D'autres opérateurs, et notamment un peu plus issus de caves particulières, produisent sans sulfites ajoutés pour des convictions personnelles et parfois philosophiques faisant référence à une volonté de respecter la nature, de limiter l'effet néfaste sur la santé et de mentionner le respect de l'environnement. Parmi ceux-ci, certains mentionnent également, que la production sans sulfites permet une meilleure expression du terroir. Un tiers des opérateurs interrogés soulignent que la non-utilisation de sulfites leur permet de mettre en valeur des caractéristiques organoleptiques particulières. Nombre des opérateurs interrogés mentionnent enfin que la production sans sulfites est un challenge technique motivant, mais avec ici deux positionnements clairement différenciés : une moitié se positionne en faveur de stratégies techniques alternatives, quand l'autre moitié (majoritairement issue de caves particulières) est favorable à l'élaboration de vins très peu interventionnistes, en lien avec des convictions personnelles fortes. La plupart des opérateurs interrogés affirment que la production de vins sans sulfites ajoutés est une prise de risque qu'il faut assumer. Ils font référence à la plus forte sensibilité des vins, aux déviations aromatiques qui peuvent survenir au cours du temps, déviations un peu plus mentionnées par les producteurs peu interventionnistes, déviations qui posent également la question de l'adéquation avec les critères de vins sous AOP comme mentionnés par plusieurs opérateurs en Val de Loire. Dans tous les cas, quelles que soient leurs motivations à produire et leurs stratégies techniques associées, une majorité des opérateurs s'accorde sur la nécessité d'une hygiène irréprochable de la vigne à la cave.

Quand on interroge les professionnels sur leurs pratiques communicationnelles et la mise en valeur de l'absence de sulfites (ajoutés) sur les bouteilles de vins, la plupart



>>>

Ce vin a été vinifié et mis en bouteille sans soufre ajouté.

DOSSIER

des opérateurs ont connaissance d'une réglementation régissant les mentions relatives à la présence, l'absence et le non-ajout de sulfites. Mais le niveau de connaissance, la compréhension et l'interprétation de cette réglementation est variable selon les opérateurs. Certains avouent une méconnaissance quand d'autres ne comprennent pas certains aspects, certains essaient d'appliquer le texte à la lettre quand d'autres profitent de certaines imprécisions. Il semble que les structures qui ont des conseillers juridiques ou des opérateurs qui veulent prendre moins de risques aient une posture plus prudente et assument de laisser la mention "contient des sulfites" ou de ne pas enlever le terme "ajoutés" qui voudrait dire que le taux de SO₂ serait inférieur à 1mg/L quand leurs vins ou leur process le permettrait. L'incertitude autour de la maîtrise des seuils de SO₂ produit naturellement explique certaines imprécisions ou choix des opérateurs. Les professionnels interrogés reconnaissent que la diversité des mentions sur les étiquettes peut entraîner un manque de clarté voire semer des doutes chez les consommateurs. Enfin, les opérateurs indiquent que la mise en valeur dépend principalement des canaux de distribution. Les circuits avec peu d'assistance à la vente comme les GMS (grandes et moyennes surfaces) imposent une mise en avant plus forte du "sans sulfites ajoutés". A l'inverse, pour des vins en vente chez des cavistes ou en vente directe, cette mention peut être réduite car le conseil s'y substitue. Cette position est d'ailleurs un peu plus marquée chez les producteurs prônant

peu d'interventions lors de la vinification et dont certains mettent peu voire pas du tout en valeur la mention sans sulfites (ajoutés) sur leurs étiquettes. A l'inverse, les coopératives et négociants ayant souvent un positionnement dans des circuits sans assistance à la vente reconnaissent plus souvent chercher à surcommuniquer sur cette mention et notamment avec la présence des estampilles. Au terme de cette analyse, on constate que le type de structure (coopérative et négociants vs cave particulière) impacte beaucoup les motivations et la communication pour les vins sans sulfites. Au passage, il faut noter que cela peut également dépendre du type de négociants. En effet, il existe des négociants de vins "naturels" qui ont des comportements un peu différents. Par ailleurs, les vins sous AOP mettent un peu plus en avant le concept que les VDF. Enfin, sur les 182 étiquettes, la moitié n'avait aucun label environnemental et un tiers étaient bio. Néanmoins, il ne ressort dans cette analyse, ni dans les entretiens avec les opérateurs, d'éléments différenciants sur cette typologie.

3 - VIN SANS SULFITES AJOUTÉS, QUEL ÉCHO AUX CONSOMMATEURS ?

L'objectif de cette dernière étude exploratoire était de découvrir le contenu et l'organisation des représentations sociales des consommateurs français de vins concernant les vins sans sulfites ajoutés. Pour cela, une tâche d'association libre de mots a été réalisée au printemps 2021, déployée

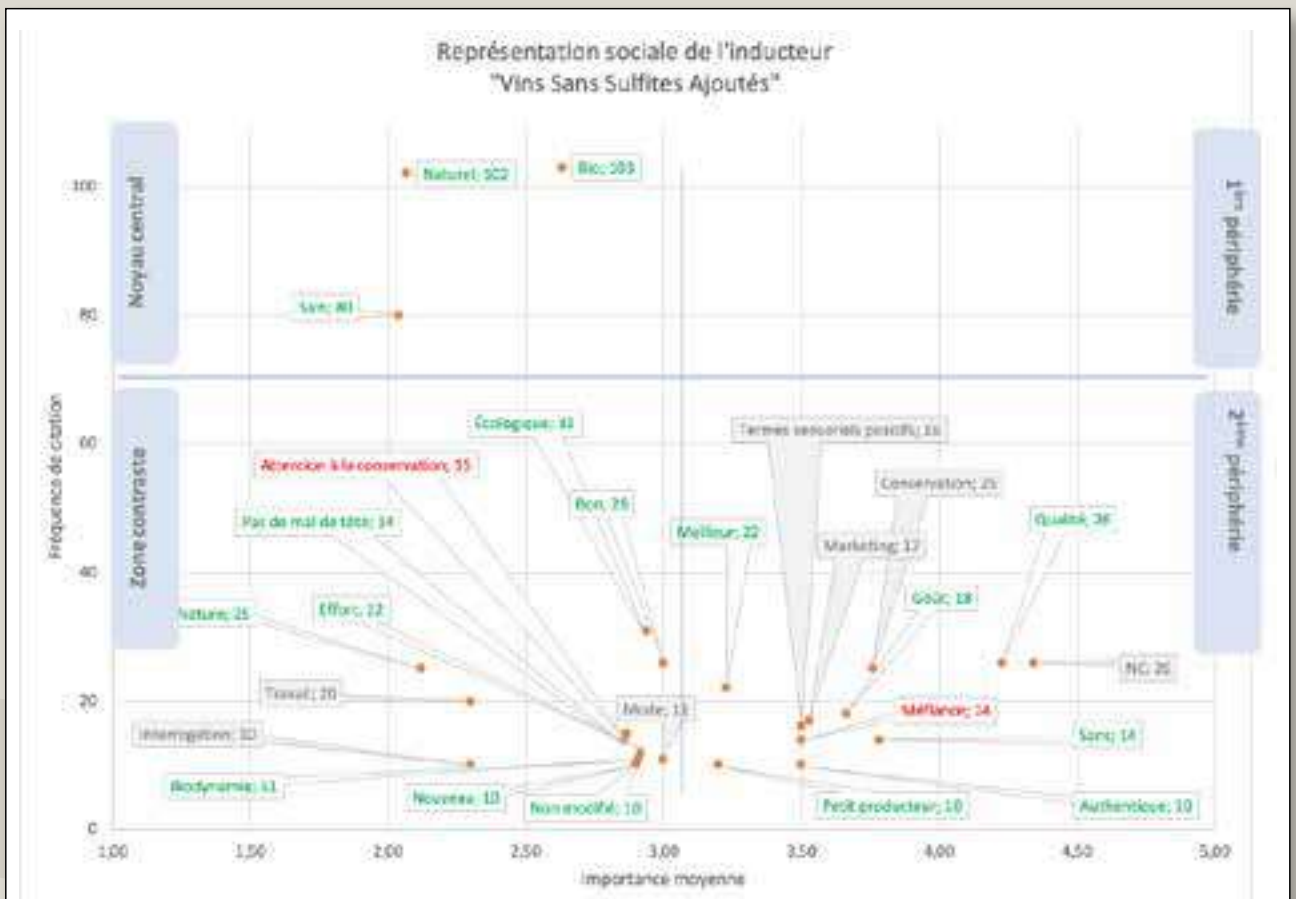


Figure 1 : Contenu et organisation de la représentation sociale de l'inducteur « Vins sans sulfites ajoutés » ; le chiffre associé à chaque catégorie de mots correspond à la fréquence de citation. Les catégories ayant une polarité négative sont représentées en rouge, celles ayant une polarité neutre en gris et celles ayant une polarité positive en vert.

sous forme d'un questionnaire en ligne. Après une phrase d'échauffement à la méthode, les participants devaient générer spontanément 5 mots ou expressions leur venant à l'esprit après avoir lu le mot inducteur « vins sans sulfites ajoutés ». Ensuite, une étape de classement des mots générés leur a été demandée selon un ordre décroissant d'importance. Pour finir, il leur a été demandé d'attribuer une note de connotation positive, négative ou neutre pour chacun de ces mots ou expressions générés. Au total, 187 consommateurs de vin ont répondu à ce questionnaire (57 hommes âgés de 21 à 79 ans et 130 femmes âgées de 20 ans à 87 ans). Après avoir lemmatisé (c'est-à-dire réduit les variations des mots à leur forme canonique : singulier, masculin, infinitif) et catégorisé l'ensemble des mots générés par les participants, une analyse prototypique a été réalisée sur les catégories de mots permettant de les répartir en 4 zones de représentations (selon les suggestions données par Abric (2005), telles que représentées dans la **figure 1** : 1) le noyau central, déterminant le contenu de la représentation proche de l'objet (ici, les vins sans sulfites ajoutés), 2) la première périphérie, déterminant les éléments de la représentation ayant une haute importance sans être centraux, 3) la zone de contraste, déterminant les mots peu cités fréquemment mais étant très importants, qui sont complémentaires de la première périphérie, et 4) la 2^e périphérie déterminant les éléments ayant une faible importance et peu cités, correspondant à des représentations plus individuelles.

La représentation sociale des consommateurs français pour les vins sans sulfites ajoutés se structure principalement autour d'un champ lexical évoquant le « bio », le « naturel » et le « sain », à connotation très positive. La zone de contraste, contenant les catégories de mots « écologique », « bon », « nature », « pas mal de tête », « effort », « biodynamie », « nouveau », « non modifié » à connotations positives font écho autant à une voie vers la naturalité, aux a priori véhiculés que les sulfites seraient à l'origine des maux de tête, au caractère novateur, à une attitude de fuite envers les produits transformés (comme déjà montré par Symoneaux et al., 2017) en faveur de l'écologie, à un effort d'amélioration de la part des producteurs ainsi qu'à l'association d'un type d'agriculture supplémentaire : la biodynamie. Une catégorie à connotation négative apparaît néanmoins « attention à la conservation », montrant les questionnements des consommateurs sur ce sujet. Bien que majoritairement positifs, ces éléments de la représentation contenus dans cette zone sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Quant à la seconde périphérie, celle-ci est composée de catégories à forte connotation positive telles que « qualité », « meilleur », « goût », « sans », « petit producteur » et « authentique » montrant des représentations plus individuelles autour de la naturalité, mais également des perceptions sensorielles et d'un produit artisanal. Il y a également une catégorie de mots à très forte connotation négative regroupés sous le terme de « méfiance » comprenant les expressions « ça paraît bien mais j'ai un doute » et « doute (avant, le vin avait des sulfites ajoutés ?) » ou encore « précision hypocrite » qui exprime pour certains un problème de confiance à accorder à l'allégation « sans sulfites ajoutés ».



Finalement, les représentations sociales des consommateurs de vins interrogés montrent des éléments très positifs, encourageants, voire un engouement envers les vins sans sulfites ajoutés. Il faut garder cependant en mémoire d'apaiser les craintes que certains consommateurs peuvent avoir quant à l'allégation « sans sulfites ajoutés » et de rassurer à l'échelle collective sur l'impact que le non-ajout de sulfites peut avoir sur la conservation des vins. Une nouvelle communication en ce sens est donc peut-être à imaginer ?

CONCLUSION

Quand la bouteille vous parle de l'absence de sulfites dans le vin, son langage est finalement très diversifié, que ce soit au niveau des motivations des producteurs, du marketing des étiquettes que des échos possibles dans la tête des consommateurs français. Avec ou sans estampilles, les étiquettes mettent en lumière un catalogue de termes tellement variés que cela complexifie le message transmis auprès des consommateurs. L'originalité de certaines d'entre elles peut également le crypter davantage, le rendant ainsi moins lisible auprès des consommateurs que des étiquettes ayant un style plus « traditionnel ». Finalement, cette diversité marketing traduit peut-être quelque part davantage une possible incompréhension de la réglementation en vigueur sur la présence, l'absence ou le non-ajout de sulfites par certains opérateurs que les multiples motivations de ceux-ci à produire des vins sans sulfites ajoutés. Du dépassement technique aux convictions personnelles et à un souhait de diversification d'une gamme, les vins sans sulfites répondent ainsi à différents enjeux professionnels qui ne sont pas simplement une réponse à la pression sociétale croissante, gravitant autour des produits transformés. La prise de risque est assumée par les professionnels interrogés, interventionnistes ou non, conscients des déviations pouvant survenir au cours du temps.

Du côté des consommateurs français, les vins sans sulfites ajoutés résonnent très positivement dans leur esprit, toujours en quête d'une certaine « naturalité ». Outre l'aspect sanitaire et les interrogations relevées sur la conservation des vins, il est cependant important d'être transparent et loyal à leur égard sur la communication des vins afin que la confiance l'emporte sur la méfiance observée.

Ces premiers constats permettent d'alimenter la réalisation d'une prochaine étude plus approfondie, sur l'acceptabilité des vins sans sulfites ajoutés par les professionnels et les consommateurs de vins français, qui aura pour principal objectif d'étudier leurs représentations, leurs attentes et leurs perceptions. Cette étude sera menée dans le cadre d'un projet CASDAR visant à co-construire des itinéraires innovants conduisant à la production de vins sans sulfites ajoutés.

REMERCIEMENTS

Cette étude exploratoire s'inscrit dans le cadre du financement du projet CASDAR Vins sans sulfites piloté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin. La responsabilité du Ministère chargé de l'Agriculture ne saurait être engagée.